



Pénalités retard petits travaux

Par Julie E

Bonjour,

Mon ami et moi venons d'acheter une maison pour laquelle des travaux ont été et doivent être effectués.

Le plus gros pour y vivre a été fait, cependant il y a un petit devis de 140 euros concernant la réfection d'une partie d'un mur entre la salle de bain et la chambre (partie de mur à refaire afin de pouvoir enfin accrocher le lavabo au mur qui se détache et pouvoir fermer la pièce).

Les travaux auraient du être terminés le 15 juillet 2016, hors nous sommes le 01 octobre et rien n'est fait. Un rendez-vous avait été programmé mais l'artisan a annulé prétextant être appelé sur un autre chantier. Depuis, pas de nouvelles, aucun retour lors de nos appels et emails.

Ils nous a déjà fait le coup précédemment lors d'un autre petit devis.

Il est écrit que les pénalités de retard s'élèvent à 150 euros/jour.

Que devons nous faire?

De plus, il conserve toujours nos clés de maison.

Je vous remercie beaucoup de votre réponse,

J